



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 20 mai 2026

Convocation en date du 11 mai 2026

Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Délibération n°2026.20

OBJET - Commission permanente - Attributions et désignation de ses membres

Présents :

Nadia OULED-SALEM, Mandy PERRET MEDEVIELLE, Thierry ABERT, Morgane CROZET, Denise DUMONTET, Raphaël DURET, Didier DUSSART, Yvonne GAHWA, Charline LIOTIER, Brigitte VISO.

Excusés :

Jean-François DEBAT, Jérôme BUISSON, Mélanie VALETTE

Secrétaire de séance : Karine THEVENARD

Rapporteur : Nadia OULED-SALEM

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Vu l'article R. 123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'administration de mettre en place une Commission permanente à laquelle il peut déléguer certaines compétences.

Vu l'article R. 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif aux délégations consenties par le Conseil d'administration.

Vu le règlement intérieur approuvé par délibération, précisant la nécessité de statuer rapidement sur les demandes d'aides facultatives formulées auprès du C.C.A.S, instaurant la création d'une Commission permanente et fixant les modalités de désignation des membres de cette commission.

Il est rappelé que la Commission permanente est composée comme suit :

- un président
- 6 administrateurs choisis à parité parmi les administrateurs nommés par le Maire et parmi les administrateurs élus au sein du Conseil municipal.

Madame la vice-présidente du CCAS propose de procéder à la désignation des membres de la Commission permanente et invite les membres présents du Conseil d'administration à faire acte de candidature.

Candidature(s) recueillie(s) :

Parmi les membres nommés par le Maire :

- Thierry ABERT
- Brigitte VISO
- Denise DUMONTET

Parmi les membres élus au sein du Conseil municipal :

- Charline LIOTIER
- Yvonne GAHWA
- Raphael DURET

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE des votants (10 voix)

DESIGNE les membres de la Commission permanente comme suit :

Parmi les membres nommés par le Maire :

- Thierry ABERT
- Brigitte VISO
- Denise DUMONTET

Parmi les membres élus au sein du Conseil municipal :

- Charline LIOTIER
- Yvonne GAHWA
- Raphael DURET

DECIDE de lui attribuer les délégations suivantes :

- L'étude des demandes d'aides financières non remboursables ou remboursables selon le règlement intérieur des aides facultatives approuvé par délibération n° 2026.15 du 26 février 2026,
- L'étude des aides facultatives soumises à condition de ressources : pour les situations particulières pour lesquelles un ou plusieurs des critères d'attribution de sont pas remplis,
- L'étude des demandes d'entrée dans l'appartement relais et la fixation de la participation financière,
- L'étude des recours administratifs préalables obligatoires et les recours gracieux adressés par les usagers.

PRECISE que la présidence de la Commission permanente est assurée par Mme Nadia OULED SALEM désignée par le Maire par arrêté municipal.